

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 066-216602136-20240321-DEC202417-AU

2024/22

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

 <p>Ville de <b>Toulouges.</b> <i>par i treva</i></p>	<p><b>DECISION MUNICIPALE N° 2024/17</b></p> <p><b>MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX 2023/06 ACCORD-CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PLUVIAL</b></p> <p><b>Attribution du marché subséquent : Aménagement de la voirie du secteur Canigou, rue et impasse Florian</b></p>
--	--

**Le Maire de Toulouges,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 résultant des dispositions de la Loi du 31 décembre 1970, sur la gestion municipale et les libertés communales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, par laquelle il a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans le cadre de l'article 23 de la loi 85-97 du 25 janvier 1985,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à l'abrogation du codes des marchés publics,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'avis public à la concurrence en date du 10 novembre 2023, pour le marché public relatif au à l'accord cadre multi attributaires pour des travaux de voirie et de pluvial,

**VU** la réunion d'ouverture de plis du 18 décembre 2023 et de l'analyse des offres du 10 janvier 2024,

**VU** la décision n° 2024/04 du 18/01/2024 attribuant le marché Accord-cadre multi attributaires pour des travaux de voirie et de pluvial à la SAS EIFFAGE (Attributaire n° 1) et la SAS COLAS France (Attributaire n° 2),

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 1er mars 2024 auprès de la SAS EIFFAGE et la SAS COLAS France dans le cadre du marché subséquent : Aménagement de la voirie du secteur Canigou, rue et impasse Florian,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre du marché public "Accord-cadre multi attributaires pour des travaux de voirie et de pluvial" le marché subséquent d'Aménagement de la voirie du secteur Canigou – Rue Florian, a été attribué à la SAS EIFFAG ROUTE GRAND SUD – Ets Ouest Languedoc-Roussillon – Chemin de Villeneuve de la Raho – 66280 SALEILLES.

**ARTICLE 2 :** Le montant de ce marché subséquent s'élève à 98 492,48 € HT, soit 117 190,98 € TTC

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et le Conseil Municipal en sera informé dès sa prochaine séance.

Fait à Toulouges, le 21 mars 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://www.telerecours.fr>

DECISION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : ... 25/03/2024